

Modalités d'inscription, de paiement et de désistement relatives à la formation d'auxiliaire de santé Croix-Rouge suisse

1. Inscription

L'inscription à une session de cours AS se fait après validation du dossier du candidat par une commission d'admission.

Un mail de confirmation est envoyé au participant lui notifiant son inscription à une session de cours.

Le candidat dispose de 5 jours ouvrables après la date d'envoi du mail, pour notifier l'annulation de son inscription. L'annulation doit être communiquée par écrit et adressée à :

formation@croix-rouge.ge.ch

Passé ce délai de 5 jours, l'inscription engage le participant.

2. Modalités de paiement

La formation d'auxiliaire de santé CRS coûte **2'950 fr.** La totalité du prix de la formation doit être payée au moyen des bulletins de versement (BVR) joints au courrier de confirmation de l'inscription.

Un premier versement de 700 fr. doit être effectué **dans les 20 jours ouvrables** qui suivent la réception de la lettre confirmant l'inscription dans une des sessions de formation.

Il n'est pas possible d'utiliser le chèque annuel de formation (CAF) pour régler cette somme.

Une copie du justificatif de paiement des 700 fr. devra être envoyée au secrétariat du secteur Formation de la Croix-Rouge genevoise.

L'inscription est annulée par la Croix-Rouge genevoise si le paiement des 700 fr. n'est pas acquitté dans le délai imparti. Cependant **la somme de 700 fr.** reste due.

Le solde, soit 2'250 fr., doit être payé au plus tard **15 jours ouvrables** avant le début de la formation.

Les personnes bénéficiant du **CAF**, doivent remettre au secrétariat du secteur Formation de la Croix-Rouge genevoise le document au plus tard **15 jours ouvrables** avant le début de la formation.

Si les frais d'inscription sont partiellement ou entièrement pris en charge **par une institution sociale** : le candidat doit communiquer les coordonnées de la personne de référence (nom, adresse, e-mail et n° de téléphone) au secrétariat du Secteur Formation de la Croix-Rouge genevoise.

Chaque participant-e est personnellement responsable du paiement de sa formation, **au plus tard 15 jours ouvrables avant le début du cours**, indépendamment du fait qu'il reçoive un subside de l'employeur, un financement par un tiers ou un chèque annuel de formation (CAF).

Seules les personnes ayant payé la finance d'inscription sont admises au cours.

3. Modalités de désistement

Jusqu'à cinq jours après l'envoi du mail d'inscription, un désistement sans frais est possible.

L'annulation doit être communiquée par écrit et adressée à :

formation@croix-rouge.ge.ch

Après le délai de 5 jours suite à l'envoi du mail d'inscription, **la somme de 700 fr.** (frais de dossier) **est due et ne sera pas restituée en cas de désistement.**

Un désistement **sans frais supplémentaire** est possible pour l'une des raisons suivantes, dûment justifiée par une attestation :

- Maladie
- Accident
- Maternité
- Décès d'un proche.

Pour tout autre motif de désistement, **les frais suivants sont dus** en plus des frais de dossier de 700 fr. :

- Jusqu'à 17 jours ouvrables avant le début de la formation : 500 fr., soit un total de 1'200 fr.
- Entre 16 jours ouvrables et 8 jours ouvrables avant le début de la formation : 1'000 fr., soit un total de 1'700 fr.
- De 0 à 7 jours ouvrables avant le début de la formation : la totalité du prix de la formation, soit un total de 2'950 fr.

NB : le samedi est considéré comme jour ouvrable.